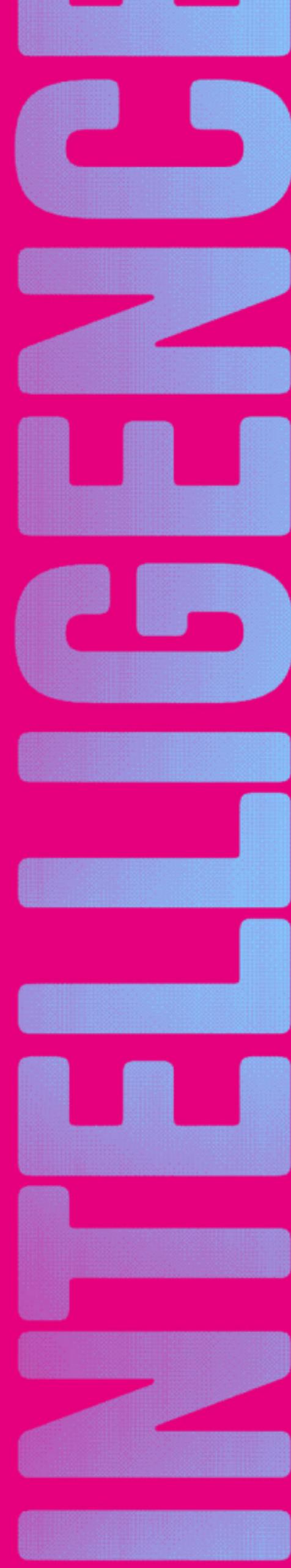


Intelligence
collective:

luttons contre les
cyberviolences basées
sur le genre



COLLECTIVE

Intelligence
collective :
luttons contre les
cyberviolences basées
sur le genre

Recherche et rédaction
Tania Deshaies

Direction
Mylène de Repentigny-Corbeil

Révision de contenu
Mariane Gilbert
Estelle Cazelais
Carolane Gauthier-Foata et Valérie
Marchand, Direction régionale de santé
publique de Montréal du CIUSSS du
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Jeanne Plisson

Révision orthographique
Magali Guilbault Fitzbay

Traduction
Gabrielle Baillargeon-Michaud

Révision anglophone
Julie-Pier Nadeau

Diffusion
Ju Frenette

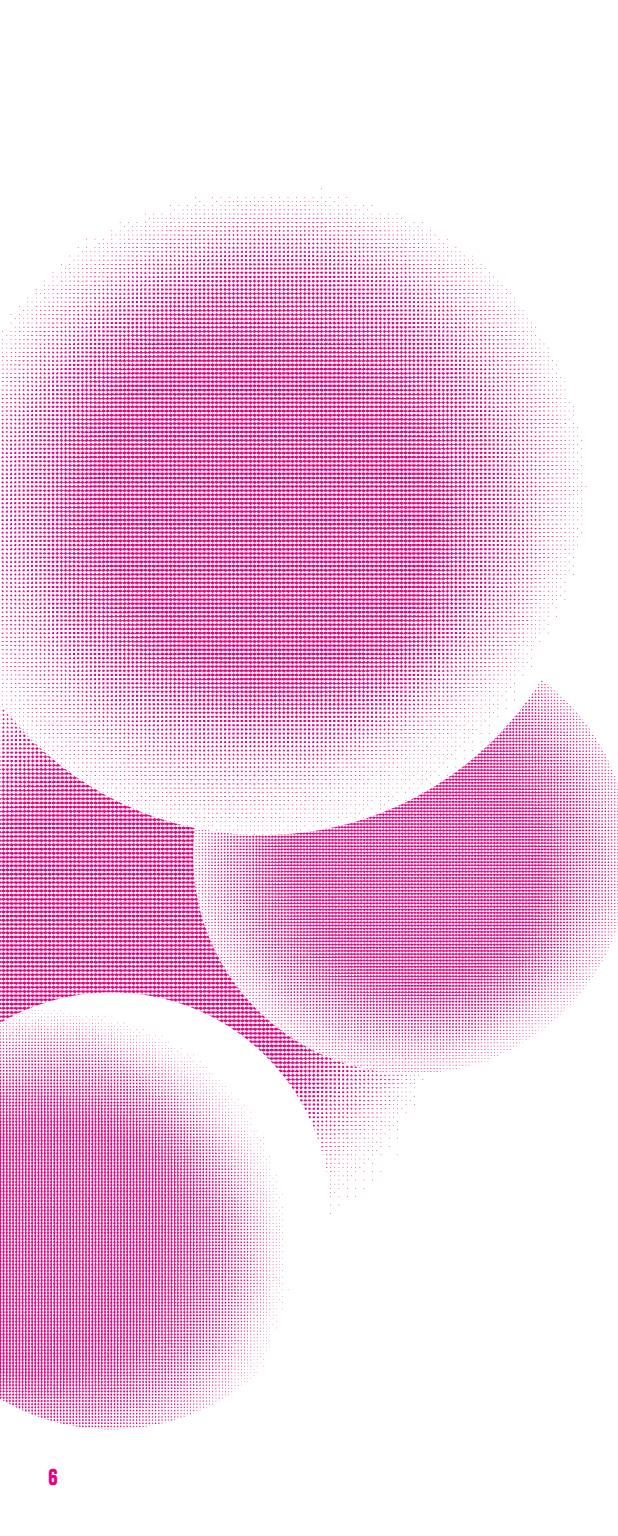
Design graphique
Camille Beauchamp-Yergeau

• • • • • • • • • •
Ce projet a été rendu possible
grâce au gouvernement du Canada.

Canada

© 2024 Les 3 sex*
Tous droits réservés
les3sex.com
info@les3sex.com

Introduction



L'outil pédagogique *Intelligence collective : boutons contre les cyberviolences basées sur le genre* est destiné à la population générale et aux personnes intervenantes visant à sensibiliser ces populations face à un phénomène en pleine expansion : les cyberviolences basées sur le genre. La création de cet outil s'inscrit dans un projet de plus grande envergure, intitulé *Intelligence collective : boutons contre les cyberviolences basées sur le genre*, conçu et dirigé par l'organisme de bienfaisance Les 3 sex*. Ce projet, financé par Patrimoine canadien dans le cadre de son programme de contributions en matière de citoyenneté numérique, a pour objectif principal d'élaborer, de publier et de diffuser des outils, basés sur une recherche mobilisant les savoirs scientifiques et de la littérature grise, visant à prévenir et à lutter contre les cyberviolences à caractère sexuel et basées sur le genre.

Informé par la documentation scientifique et la littérature grise, le présent outil vise à répondre à deux principaux objectifs :

1. Favoriser la compréhension des personnes intervenantes au sujet des cyberviolences à caractère sexuel et basées sur le genre envers les filles, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ en les aidant à distinguer les multiples formes de cyberviolence et leurs répercussions sur les personnes victimes.
2. Changer les perceptions à l'égard des cyberviolences à caractère sexuel et basées sur le genre envers les filles, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ en démythifiant des mythes et idées reçues à l'égard de ces formes de violence.

Les 3 sex* est un organisme de bienfaisance qui lutte pour les droits sexuels et la santé sexuelle des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre en mobilisant la population générale autour d'enjeux sexologiques par le biais de projets de diffusion, de sensibilisation et d'éducation.

Pour en savoir plus, consultez le site les3sex.com.

En bref

Les cyberviolences désignent tout acte commis, facilité ou aggravé par l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), et qui visent une personne ou un groupe en fonction de son genre, de son expression de genre ou de son orientation sexuelle¹. Afin d'alléger le texte, le terme «cyberviolence» sera privilégié pour parler spécifiquement des cyberviolences commises à l'endroit des filles, des femmes et des personnes 2F1GBTQI+.

Les cyberviolences représentent un phénomène en pleine expansion qui touche majoritairement les filles, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+. Près de **73 %** des femmes issues de partout à travers le monde auraient vécu une forme de cyberviolence². Les personnes dont l'identité se situe à la croisée de divers systèmes d'oppression, comme le capitalisme et le racisme, sont d'autant plus à risque de faire face à des cyberviolences³. Les organismes en faveur des droits et libertés des personnes 2ELGBTQI+ sont également les cibles d'attaques et de haine en ligne⁴. **Les conséquences des cyberviolences sont donc multiples et dévastatrices pour les personnes qui en sont victimes.** Parmi ces dernières, notons :

- Stress, peur et anxiété
 - Symptômes associés au trouble de stress post-traumatique
 - Symptômes dépressifs
 - Perte du sentiment de sécurité
 - Difficultés relationnelles
 - Isolement
 - Difficultés relatives à la consommation de substances psychoactives
 - Automutilation
 - Pensées suicidaires et tentative de suicide

Les conséquences des cyberviolences se répercutent également dans les comportements en ligne adoptés par les personnes victimes. Pensons par exemple à l'autocensure et au retrait partiel ou total de ces personnes des espaces numériques⁵. De surcroît, de nombreuses idées reçues persistent à l'égard des cyberviolences, risquant de banaliser les conséquences sur les personnes victimes et potentiellement même de les exposer à de la victimisation secondaire.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : Appareils numériques, comme les téléphones cellulaires, les tablettes et les ordinateurs, ainsi que les réseaux sociaux qui facilitent les échanges entre usagers et usagères.

2ELGBTQI+ : Les lettres réfèrent à 2 Esprits, Lesbienne, Gai, Bisexuel.le, Trans, Queer, Intersexuel.le et le + réfère aux personnes de la diversité sexuelle et de genre qui utilisent une autre terminologie.

Exercice d'autoréflexion

- ## 1. Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance à l'égard des cyberviolences ?



- ## 2. Comment évalueriez-vous votre niveau d'aise à aborder la thématique des cyberviolences dans le cadre de votre travail ?



3. Lorsque l'on parle de cyberviolences basées sur le genre, à quoi pensez-vous? Quelles manifestations pourraient-elles prendre? Quels sont les premiers mots qui vous viennent en tête?

Victimisation secondaire : Réactions de l'entourage et des prestataires de services à la suite du dévoilement des situations de violence qui engendrent du tort à la personne victime, notamment en banalisaient le vécu ou en se montrant hostile ou insensible envers la personne victime.

Un continuum des violences en ligne et hors ligne

Les violences basées sur le genre ne se confinent pas qu'au cyberespace ou inversement au monde hors ligne. Au contraire, on observe une continuité des violences hors ligne sur les violences en ligne, et vice versa. Pour illustrer ce continuum, prenons en exemple les situations suivantes :

1. **Une personne victime de violence conjugale est bombardée de messages par son ou sa partenaire et découvre qu'une application de géolocalisation est activée sur son téléphone cellulaire.**
2. **Une personne subit du harcèlement sexuel dans son environnement de travail et en dehors des heures de bureau. Les comportements de la personne harceleuse est d'envoyer de façon répétée et non consensuelle des messages à caractère sexuel ainsi que des photos sexuellement explicites.**
3. **Une femme trans qui parle de jeux vidéo et de santé sexuelle sur sa chaîne YouTube devient la cible de détracteurs qui la harcèlent en publiant des commentaires haineux et discriminatoires sur chacune de ses vidéos. L'un des détracteurs découvre des informations personnelles sur cette influenceuse, comme son morinom (*deadname*) et son adresse, et les partage sur YouTube. Elle devient la cible de propos haineux partout où elle va.**

Dans ces exemples, on peut constater que la violence ne se limite pas à un cadre temporel et géographique précis, comme le domicile ou le lieu de travail de la personne victime. La violence se poursuit et devient omniprésente puisque les TIC facilitent l'accès aux personnes victimes par les personnes qui commettent les cyberviolences. Afin d'illustrer davantage cette continuité entre les violences survenant en ligne puis hors ligne, pensons à la montée du masculinisme et de l'antiféminisme. Les discours de haine misogynes véhiculés en ligne peuvent influencer la perception et les croyances des personnes utilisatrices des plateformes numériques et se répercuter sur leurs comportements hors ligne. Pensons notamment aux professeur.e.s d'école secondaire qui vivent du sexism et s'inquiètent des propos misogynes partagés par leurs étudiant.e.s qui s'inspirent d'influenceurs.

Caractéristiques uniques aux cyberviolences

Les TIC possèdent des caractéristiques uniques

- **Anonymat et confidentialité possibles par l'usage de faux comptes ou de pseudonymes :** cet anonymat est à double tranchant, car il peut à la fois favoriser l'expression et l'exploration de soi, mais aussi protéger la personne qui commet des cyberviolences contre d'éventuelles représailles.
- **Accès facilité aux personnes :** facilite les manifestations de violences en tout lieu et en tout temps.
- **Distance entre la personne victime et la personne qui commet les cyberviolences :** engendre une minimisation ou une difficulté à prendre conscience des conséquences des cyberviolences sur la personne victime.

Morinom (*deadname*) :
Prénom d'une personne trans ou non binaire avant sa transition.

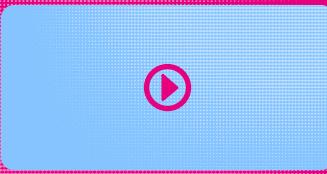
De l'avènement des cyberviolences à ces formes plus récentes, nous explorerons, la pluralité des formes de cyberviolence dans la prochaine section. Des exemples de cas fictifs, ainsi que certains tirés des médias seront présentés pour illustrer ces diverses formes de violence.

De : arianeestuneslut@gmail.com 21:37

À : janedo@tontravail.ca, johndo@tontravail.ca, janettedo@tontravail.ca, jhondo@tontravail.ca, janiedo@tontravail.ca, jondo@tontravail.ca ...

Objet : OMG !! J'en reviens pas.. C'est Ariane

Clickez ici !!



<https://linktr.ee/les3sex>

Répondre Répondre à tous

Cet exemple fictif illustre un cas d'envoie non consensuel d'images intimes et, plus précisément, une situation de pornodivulgation, car dans cet exemple la personne qui envoie les images tente de nuire à Ariane.

Cybersexisme

Tout comportement ou attitude sexiste se manifestant dans le cyberespace. Le cybersexisme peut se manifester sous une pluralité de formes qui sont parfois normalisées sous l'égide du patriarcat et renforce les normes et stéréotypes de genre.

Envoi non consensuel d'images intimes

Envoi et partage d'images intimes à caractère sexuel sans l'autorisation de la personne figurant sur les images. Cela peut également référer au fait de montrer des images intimes sauvegardées ou prises sur un appareil à une tierce personne sans le consentement de la personne apparaissant sur les images. Parmi les formes d'envoi non consensuel d'images intimes, nous retrouvons la pornodivulgation, communément appelée *revenge porn* en anglais (voir p.40), et qui désigne l'action de partager du matériel vidéo ou photographique sexuellement explicite sans le consentement de la personne apparaissant sur l'enregistrement, dans l'objectif de lui nuire. Il est important de souligner qu'il peut s'agir de matériel enregistré avec ou sans l'accord préalable de la personne apparaissant sur les images.

« *Lorsque j'étais en couple avec mon ex, on a eu envie d'expérimenter un peu et on s'est filmé.e.s pendant l'un de nos rapports... J'avais presque oublié l'existence de la vidéo jusqu'à ce que je vois la vidéo sur un site porno.* »

Lou, 19 ans

« *À la suite d'une rupture, j'ai appris que mon ex nous filmait à mon insu lorsqu'on couchait ensemble... J'ai fini par l'apprendre lorsqu'il a envoyé plusieurs vidéos à mes ami.e.s, collègues de bureau et ma famille.* »

Ariane, 27 ans

...

Discours haineux (hate speech)

Toute forme de communication (p. ex. publications sur des forums, commentaires, mèmes) qui exprime de l'aversion envers une personne isolée ou envers un groupe de personnes sur la base d'un élément constituant l'identité de cette personne ou de ce groupe. Il peut donc s'agir, par exemple, de propos péjoratifs et/ou discriminatoires à caractère raciste, antisémite ou cishétérosexiste. Ces discours peuvent renforcer des stéréotypes, stigmatiser, ainsi qu'encourager à la discrimination et à la violence⁶. Toute personne indépendamment de son genre peut être victime ou témoin de propos haineux en ligne.

Le cas d'Aïcha

Aïcha est une jeune femme musulmane queer de 23 ans. Elle vous confie se sentir très inconfortable vis-à-vis d'une situation qu'elle vit actuellement et elle aimerait obtenir des conseils.

Aïcha avait l'habitude de passer du temps sur divers réseaux sociaux pour échanger avec ses ami.e.s et regarder des vidéos en ligne. Depuis peu, Aïcha considère les réseaux sociaux comme étant hostiles et elle révèle ne plus se sentir en sécurité lorsqu'elle les consulte, car elle est régulièrement exposée à des propos haineux. Elle mentionne qu'elle est régulièrement confrontée à du contenu raciste, islamophobe, misogyne et homophobe qui suscitent des commentaires dégradants et violents. Elle mentionne qu'il est de plus en plus difficile d'ignorer ce type de contenu.

En de rares occasions, Aïcha a partagé des vidéos et des articles qu'elle trouvait intéressants sur des enjeux queers, et suite à cela, elle a reçu des commentaires et des messages privés insultants et discriminatoires de la part de connaissances, mais aussi provenant de personnes inconnues. Elle a remarqué qu'elle évitait de plus en plus d'aller sur ces réseaux sociaux et lorsqu'elle se décide à se connecter, elle évite de partager ou même de commenter des publications par crainte de répercussions.

Exercice

1. Sous la recommandation d'une personne intervenante, Aïcha hésite à complètement supprimer ses comptes de réseaux sociaux. Que pensez-vous du conseil que la personne intervenante a suggéré à Aïcha ?

2. Aïcha vous révèle également qu'elle se sent de moins en moins en sécurité dans le monde hors ligne. Elle mentionne s'inquiéter des répercussions de cette haine en ligne sur son quotidien, mais aussi sur celui de l'organisme 2ELGBTQI+ qu'elle fréquente régulièrement. Spontanément, que répondez-vous à Aïcha ?

- a. Vous sentez l'inquiétude dans la voix d'Aïcha et vous souhaitez la rassurer, alors vous lui dites qu'elle n'a pas à se préoccuper de cette situation.
 - b. Vous validez l'inquiétude d'Aïcha et vous tentez de réfléchir ensemble à des stratégies pour lui permettre de se sentir plus en sécurité.
 - c. Vous reconnaisez que ses craintes sont justifiées, mais vous rappelez à Aïcha que même si elle bloque ou dénonce les personnes qui la harcèlent, elles vont simplement se créer de nouveaux comptes et recommencer...

Cyberharcèlement

Le cyberharcèlement consiste à poser des actes de malveillance à caractère sexuel répétés ou isolés qui peuvent se manifester de diverses façons, comme sous la forme de *slut-shaming* ou de *prude-shaming* (voir encadré ci-bas), de pornodivulgation, de menaces ou de discours haineux. Une forme non négligeable de cyberharcèlement est ce qu'on appelle communément les raids de cyberharcèlement. Il s'agit alors d'une forme de cyberharcèlement réalisée en groupe et menée par un.e chef.fe.

Slut- & Prude-shaming

Les concepts de *slut-shaming* et de *prude-shaming* renvoient au jugement proféré principalement à l'égard de la sexualité des femmes. Plus exactement, ces deux concepts soulignent que l'attitude à l'égard de la sexualité et les comportements sexuels des femmes sont perçus négativement lorsqu'ils ne correspondent pas à certaines normes sociales. Le *slut-shaming* renvoie à une critique des attitudes et des comportements jugés comme étant inappropriés, par exemple lorsqu'une femme révèle avoir eu plusieurs partenaires sexuel.le.s. Elle est ensuite insultée et critiquée. À l'inverse, une femme qui refuserait les avances d'une autre personne ou encore qui refuserait une forme de sexualité et se verrait critiquer pour son refus serait plutôt victime de *prude-shaming*, car ce concept renvoie à l'idée que les femmes peuvent être critiquées pour avoir refusé de participer à certains comportements sexuels⁹. Dans le cyberespace, le *slut-shaming* et *prude-shaming* pourraient se manifester sur des applications de rencontres ou d'autres réseaux sociaux, et survenir conjointement avec d'autres formes de cyberviolence.

Cyberespionnage (cyberstalking)

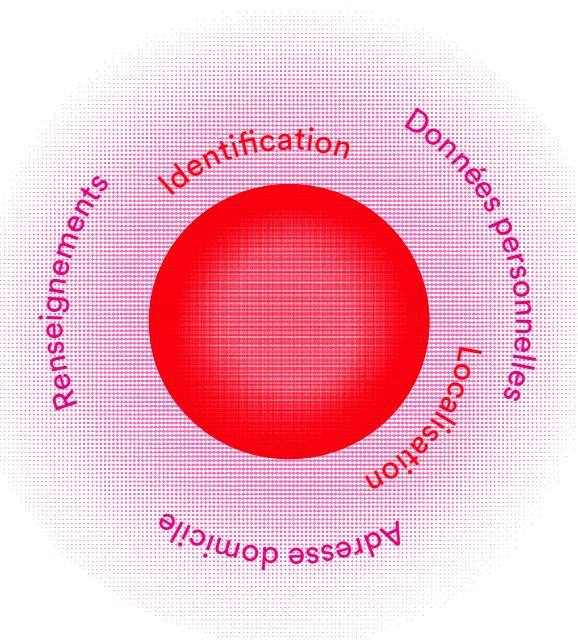
Le cyberespionnage, quant à lui, présente des similitudes avec le cyberharcèlement et les deux termes sont parfois utilisés de façon interchangeable. Le cyberespionnage réfère aux tentatives répétées et abusives de prises de contact avec la personne victime, ainsi qu'à l'utilisation de logiciels de géolocalisation pour suivre les déplacements de la personne victime. Bien qu'elle ne s'y limite pas, cette forme de violence a été largement observée dans les contextes de relations amoureuses et de séparation.



Cet exemple fictif de cyberviolence dans les relations amoureuses et intimes illustre le cyberespionnage par des tentatives répétées de prendre contact avec la personne par divers réseaux sociaux et de nombreux messages.

Doxxing

Le doxxing réfère à la divulgation de données et d'informations personnelles sur Internet sans le consentement de la personne, du groupe de personnes ou d'une organisation spécifique visée par la divulgation des renseignements. Cette forme de cyberviolence à visée malveillante a pour but de permettre l'identification et la localisation d'autrui. Il peut s'agir, par exemple, du partage de l'adresse du domicile d'une personne ou encore d'une organisation (p. ex. maison d'hébergement), la divulgation du mononome (*deadname*) d'une personne ou encore le dévoilement du véritable nom d'une personne qui utilise un pseudonyme sur des plateformes numériques⁸. Le doxxing est une forme de cyberviolence qui facilite la transition entre les violences perpétrées en ligne et les violences hors ligne de par l'accès aux données personnelles de la victime.



Dans les médias

Deux événements majeurs et tristement célèbres pour leur usage du doxxing ont frappé le cyberspace en 2014, soit le *Fappening* et le *Gamergate*. Ciblant plus d'une centaine de célébrités féminines, le *Fappening* désigne la diffusion et le partage non consensuel de photos nues de ces femmes au sein du cyberspace. Le *Gamergate* réfère, quant à lui, à un événement qui toucha le milieu du jeu vidéo et qui visait à discriminer les femmes et les personnes 2ELGBTQI+. Des femmes du milieu du jeu vidéo ont été les cibles de raids de harcèlement, tant en ligne que hors ligne, qui se sont traduits par des insultes, des menaces de viol et de mort, de la divulgation d'informations personnelles (p. ex. adresse et numéro de téléphone) et le piratage de leurs comptes. Certaines de ces femmes, comme Zoe Quinn et Anita Sarkeesian, ont dû annuler des événements importants, comme des conférences, pour se protéger contre les menaces à leur endroit.

Gendertrolling

Le *trolling* désigne des formes de contenu, comme des images ou des messages, qui ont pour but de provoquer, déranger ou encore de créer des controverses au sein du cyberspace. Le *gendertrolling*, quant à lui, est une forme spécifique de *trolling*, car il présente comme spécificité un caractère sexuel et genre qui cible spécifiquement les filles, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+. Notamment, il peut s'agir de messages ou d'images (p. ex. mèmes) qui ont pour objectif d'humilier ou de provoquer les filles, les femmes ou les personnes 2ELGBTQI+. Cette forme de cyberviolence peut également être employée pour décrédibiliser le féminisme et d'autres mouvements sociaux (p. ex. mouvement #MeToo)⁹.

Love bombing

Forme de contrôle se manifestant par une intense démonstration d'affection et d'amour se caractérisant par l'envoi excessif de cadeaux, de compliments et autres démonstrations d'affection. Par l'entremise des TIC, le *love bombing* peut prendre la forme de messages qui, en apparence, semblent romantiques, mais qui ont une visée coercitive¹⁰.

Cyberviolences dans les relations amoureuses et intimes

Violence survenant dans un contexte de relations amoureuses et intimes facilitée par l'utilisation des TIC. Il s'agit d'une forme de contrôle et de domination sur les personnes victimes. Cette forme de cyberviolence coexiste souvent avec d'autres formes de violence survenant entre partenaires, telles que la violence psychologique, physique ou encore sexuelle¹¹. Voici quelques formes de cyberviolence pouvant survenir dans les relations amoureuses :

- Utilisation des comptes de réseaux sociaux du ou de la partenaire sans son autorisation;
- Prendre et envoyer des photos et/ou des vidéos du ou de la partenaire à des proches sans son consentement;
- Prendre des captures d'écran des conversations dans l'objectif de diminuer la personne auprès de ses proches
- Cyberharcèlement;
- Cyberespionnage;
- Installation de logiciels permettant la géolocalisation;
- Prolifération de menaces ou de diffamation;
- Envoi excessif de messages affectueux ou amoureux, aussi communément appelé *love bombing*.

Partie 1

Le cas de Veronica

Veronica, une jeune femme cis pansexuelle âgée de 32 ans, vous dévoile qu'elle est préoccupée par certains aspects de sa relation avec Tiffany. Elles sont en couple depuis trois mois maintenant et Veronica a remarqué que Tiffany adoptait certains comportements qui la rendait inconfortable. Elle ne sait pas trop comment aborder le sujet avec sa partenaire, car elle s'inquiète de sa réaction. Veronica vous confie que, bien qu'elle trouvait cela mignon au début de leur relation, elle commence à trouver dérangeant que sa partenaire lui envoie de façon répétée des messages d'amour et de nombreux compliments, lui répétant maintes et maintes fois qu'elle s'ennuie lorsqu'elles ne sont pas ensemble et qu'elle pense continuellement à elle.

Veronica vous révèle également que Tiffany connaît son code de téléphone et que cette dernière en profite pour lire les messages que Veronica reçoit et répond même parfois à sa place, ce qui a d'ailleurs valu à Veronica de nombreux reproches de la part de ses ami.e.s. De plus, Veronica vous confie s'inquiéter car Tiffany demande régulièrement sa localisation et elle a même insisté pour que le partage de géolocalisation soit toujours activé. Veronica trouve cela excessif, mais vous mentionnez comprendre que Tiffany puisse s'inquiéter comme elle a été victime d'infidélité dans ses dernières relations.

Les deux jeunes femmes se sont également envoyé des photos intimes dont certaines affichent le visage de Veronica. Après s'être envoyé les photos, les deux femmes s'étaient entendues de les supprimer et ne pas conserver de traces des photos envoyées et reçues. Or, un soir alors qu'elles passaient un moment ensemble, Veronica a constaté que Tiffany n'avait pas respecté leur accord et qu'elle avait conservé les photos.

Lire la suite →

Lorsque Veronica a confronté sa partenaire à ce sujet, Tiffany lui a simplement répondu qu'elle avait été incapable de les supprimer, car elle la trouve trop jolie et qu'elle n'avait montré qu'une seule photo à un ami de confiance. Tiffany s'est justifiée en argumentant qu'habituellement, elle conserve toutes les photos dans un dossier crypté qui nécessite un mot de passe, mais qu'elle n'avait pas encore pris le temps d'y intégrer les photos. Ces révélations avaient profondément blessé Veronica qui trouve difficile de faire confiance à sa partenaire désormais.

Veronica vous révèle trouver les comportements de sa partenaire inquiétants et même étouffants, il lui arrive de se demander si les agissements de Tiffany ne seraient pas des manifestations de violence et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles elle vous consulte aujourd'hui.

Tiffany

J'étais trop, trop contente de te voir ce soir!

Tu me manques déjà!

Quand est-ce qu'on se revoit ? :D
Appelle moi quand tu peux !

Veronica

Contente d'avoir passé du temps avec toi aussi !

Je suis au travail en ce moment, mais on se voit bientôt!

Tiffany

Je peux passer à ton travail si tu veux ! Tu me manques TROP !
Je pourrais passer ma vie à tes côtés.

Je penses tout le temps à toi !

Tu es la femme de ma vie <3

Répond moi vite !

Dictée trouée

Insérez dans le texte, l'expression appropriée parmi les options suivantes :

1. *love bombing*
2. *cyberharcèlement*
3. *géolocalisation*
4. *cybersexisme*
5. *entrer en contact*
6. *cyberespionnage*
7. *doxxing*
8. *partage non consensuel d'images intimes*
9. *cyberviolence au sein de sa relation amoureuse*

Vous remerciez Veronica de vous avoir partagé son vécu avec autant de transparence et vous lui répondez qu'elle semble vivre différentes formes de _____ avec Tiffany.

En revenant sur ce qu'elle vous mentionnait au sujet des nombreux messages d'amour et compliments, vous lui réflétez qu'elle semble trouver envahissant et perturbant de recevoir tous ces messages et vous lui indiquez que le comportement de Tiffany s'apparente à du _____.

Comme ce terme peut parfois ne pas être accepté par les personnes victimes de cyberviolence, vous demandez à Veronica ce qu'elle pense de ce que vous venez de lui partager. Vous lui mentionnez également qu'elle semble vivre des formes de _____ qui se caractérisent par des tentatives excessives

pour _____ avec elle et par l'usage de la _____.

Vous revenez également sur le fait qu'elle semble avoir trouvé particulièrement inquiétant d'apprendre que Tiffany avait montré une photo intime d'elle à l'un de ses amis, vous lui informez qu'il s'agit aussi d'une manifestation de cyberviolence, et plus précisément qu'il s'agit d'un _____.

consensuel d'images intimes

1. *love bombing* / 2. *cyberharcèlement* / 3. *géolocalisation* / 4. *cybersexisme* / 5. *entrer en contact* / 6. *cyberespionnage* / 7. *doxxing* / 8. *partage non consensuel d'images intimes* / 9. *cyberviolence au sein de sa relation amoureuse* /

Sextorsion (cybersextorsion)

Cette forme de cyberviolence consiste en une forme d'extorsion de nature sexuelle qui se traduit par l'utilisation de menaces, de manipulations ou de tromperies dans l'objectif d'obtenir des images sexuellement explicites, des faveurs sexuelles, des gains monétaires ou tout autre avantage, par l'usage de la coercition envers la personne visée¹². La personne cybersextorquée peut ainsi menacer de partager des images ou des informations de nature sexuelle, comme l'orientation sexuelle, les infidélités ou encore le statut séropositif d'une personne si cette dernière ne se soumet pas à ces demandes¹². Les images et les informations de nature sexuelle peuvent avoir été obtenues de façon consensuelle ou non. D'après la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, CyberAide¹³, il existerait une différence entre les genres chez les personnes victimes de cybersextorsion, les filles se feraient plus souvent réclamer des images à caractère sexuel, tandis que les garçons se feraient davantage demander de l'argent.

Dans les médias

Au cours des dernières années, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, CyberAide¹, a observé une hausse importante des signalements des cas de sextorsion à travers le pays¹⁴. Les personnes sextorquées utilisent diverses plateformes numériques, comme les réseaux sociaux Snapchat et Instagram¹⁴, les applications de rencontres¹⁵, ainsi que les jeux vidéo en multi¹⁶. En ce qui concerne ce dernier cas de figure, les personnes sextorquées rejoignaient des groupes de gamers et les encourageaient à leur envoyer des photos intimes en échange d'informations pour les aider à progresser dans le jeu¹⁶.

Le cas de Sofyan

« Je m'appelle Sofyan, j'ai 16 ans et je suis fan de jeux vidéo. J'ai rencontré une fille un soir alors que je jouais à un jeu vidéo avec des amis. C'est elle qui nous a abordés et elle semblait vouloir se faire de nouveaux amis... Mes amis lui prêtaient pas trop attention, mais j'ai eu envie de l'intégrer à notre partie, alors on a commencé à discuter et même à échanger nos comptes.

Au début, on s'entendait bien, mais elle a soudainement commencé à me poser des questions très personnelles et elle insistait souvent pour que je lui envoie des photos de moi nu... Je refusais en lui disant simplement que j'en avais pas envie et elle a commencé à m'envoyer des photos d'elle nue en me disant qu'il y avait rien là et qu'on était rendu.e.s là dans notre relation...

Elle me disait qu'elle me faisait confiance et que je lui plaisais, tu vois ? Mais, j'ai continué de refuser et éventuellement elle a arrêté de me parler, jusqu'à ce qu'elle m'envoie une photo vraiment troublante de moi. J'apparaissais nu sur une photo que je n'avais jamais prise ! Je ne sais pas comment elle a fait pour créer cette photo, mais j'étais terrifié...

Elle menace maintenant de la partager sur Instagram pour que tous mes amis et ma famille la voient si je ne lui transfère pas de l'argent... Ils vont tous croire que c'est vraiment moi sur cette photo et dire que c'est de ma faute si je suis dans cette situation... Jamais ils ne vont me croire ! »

Sofyan est victime d'une personne sextorquée qui a utilisé plusieurs stratégies différentes pour tenter de lui soutirer des photos intimes et des informations personnelles avant de se tourner vers l'usage d'un *deepfake* pornographique généré par l'intelligence artificielle.

Exercice

- ## 1. Quelles sont vos premières impressions de la situation de Sofyan?

- 2. Sofyan semble profondément préoccupé par cette situation alarmante. Quelles seraient vos prochaines interventions ?**

Cyberexploitation

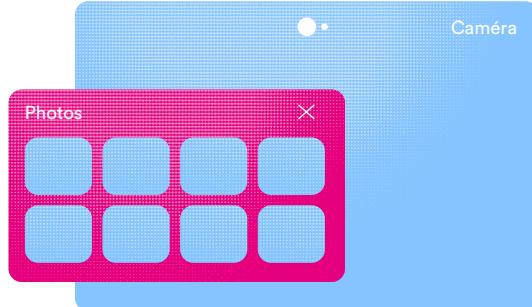
Exploitation d'images sexuellement explicites d'autrui à des fins principalement commerciales ou monétaires. Ces images peuvent avoir été réalisées avec ou sans le consentement de la personne apparaissant sur les images ou encore avoir été générées par l'intelligence artificielle. Cette forme de cyberviolence implique à la fois une forme de cybervoyeurisme (voir p.27) et de cybersextorsion (voir p.24).

Dans les médias

Au début des années 2020, MindGeek, la société mère de Pornhub, a fait l'objet de nombreuses controverses entourant la question de la cyberexploitation sexuelle. En effet, la société fut blâmée pour le partage non consensuel d'images intimes, ainsi que pour des cas d'exploitation sexuelle d'enfants¹⁷. MindGeek s'est également vue critiquée pour la lenteur du retrait des images partagées en ligne sans consentement. Plusieurs personnes victimes et organisations venant en aide aux personnes victimes avancent que le peu d'actions mises en œuvre par MindGeek pour aider les personnes victimes découlent du gain monétaire occasionné par ce type de contenu sur leur site¹⁸. En 2024, le site Pornhub commence à exiger des preuves de consentement de la part de tous les participants figurant dans les vidéos, ainsi qu'une preuve d'identité pour éviter que des personnes mineures apparaissent dans les vidéos¹⁹.

Cybervoyeurisme

Cette forme de cyberviolence désigne l'utilisation du cyberspace et des technologies pour observer la nudité et/ou les activités sexuelles d'une tierce personne sans son consentement. Notamment, le cybervoyeurisme peut s'effectuer par l'intermédiaire de logiciels ou d'autres méthodes illégales pour accéder aux appareils d'une personne et y consulter ses vidéos ou photos ou encore pour prendre le contrôle de sa caméra. Le vidéovoyeurisme, quant à lui, réfère à l'acte de filmer une personne à son insu avec une caméra personnelle dans le but de diffuser ces images en ligne. Par exemple, filmer sous les vêtements d'une personne entrerait dans ce second cas de figure.



Discrimination algorithmique

Les algorithmes sont créés par des êtres humains qui, consciemment ou non, présentent des biais, notamment des biais en matière de genre. Ces biais sont ainsi transférés aux algorithmes qui vont à leur tour véhiculer des biais basés sur le genre et qui vont avoir des répercussions sur les personnes utilisatrices de réseaux sociaux, notamment en ce qui a trait aux recommandations de contenu à consommer sur ces plateformes. Ainsi, les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre se trouvent désavantagées dans le cyberespace.

C'est de la discrimination algorithmique lorsque :

- Des expressions ou un humour propre aux communautés 2ELGBTQI+ sont considérés comme étant inappropriés et qu'ils sont ensuite supprimés par les algorithmes;
- Des vidéos féministes sont bloquées et considérées comme étant sexistes;
- Du contenu associé à la manosphère se trouve à être fortement recommandé à des jeunes garçons et adolescents;
- Des commentaires misogynes, homophobes et transphobes ne sont pas reconnus comme étant violents par les algorithmes.

Deepfake pornographique

Également connu sous le terme français d'hypertrucage, le *deepfake* pornographique désigne la création de photos et/ou de matériaux audiovisuels sexuellement explicites générés par l'intelligence artificielle. Les *deepfakes* sont aussi parfois utilisés pour faciliter d'autres formes de cyberviolence, comme la sextorsion. Dans ce dernier cas de figure, la personne cybersexuelle a créé une fausse image ou une fausse vidéo de la personne visée par la tentative d'extorsion.

« Une personne utilise mon apparence pour créer des vidéos dans lesquelles on me voit coucher avec des personnes que je ne connais même pas... Alors que je n'ai jamais participé à ça ! C'est mon visage, mais ce n'est pas moi ! »

Fazila, 21 ans

Dans les médias

De nombreux cas de *deepfakes* ont été médiatisés dans les dernières années. En 2017, les visages de nombreuses actrices, chanteuses et politiciennes connues, comme Gal Gadot et Taylor Swift, ont été usurpés pour créer des vidéos pornographiques très convaincantes²⁰. En 2024, lors de la course à la présidentielle américaine, un procédé similaire fut utilisé pour générer une fausse vidéo de Matthew Metro dénonçant une agression sexuelle. Cette vidéo fut par la suite démentie par le vrai Matthew Metro²¹. Les *deepfakes* pornographiques ne ciblent pas uniquement des personnes célèbres ou connues, ils peuvent également usurper l'apparence d'enfants ou d'adolescent.e.s dans l'objectif de créer de la pornographie juvénile²².

Violences à caractère sexuel perpétrées en réalité virtuelle

Les métavers représentent également des lieux propices aux cyberviolences. Certaines personnes ont rapporté des situations de harcèlement sexuel et de viol virtuel alors qu'elles interagissaient sur des plateformes en multi en réalité virtuelle par l'intermédiaire d'avatars. Il importe de souligner que, bien que ces expériences en réalité virtuelle peuvent être particulièrement troublantes pour les personnes victimes dû à l'augmentation des sensations corporelles ressenties facilitées par l'usage de divers accessoires technologiques (p. ex. la sensibilité des manettes), cette forme de cyberviolence est largement remise en question et trop peu documentée, faisant en sorte que l'expérience des victimes est souvent minimisée^{23,24}.

Les femmes et les personnes utilisatrices d'avatars à l'apparence féminine ou au nom féminin sont plus souvent victimes de violences dans les métavers. Ces environnements sont hostiles et ne sont pas exempts de propos haineux discriminatoires envers les filles, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+.

Métavers : Univers virtuel.

Viol virtuel : Agression sexuelle survenant dans un métavers.

Le cas de Veronica

Veronica revient vers vous pour vous confier d'autres expériences qu'elle a récemment vécues. La jeune femme vous révèle que, pour surmonter les moments difficiles qu'elle vit dans sa relation et dans son quotidien, elle a décidé de partir sa propre chaîne YouTube.

Cette chaîne YouTube prend la forme d'un vlog dans lequel elle discute de son quotidien et des sujets qui lui tiennent à cœur, comme ses artistes queers préféré.e.s et divers sujets à saveur féministe. Il lui arrive aussi parfois de se filmer lorsqu'elle joue à des jeux vidéo, car elle a récemment pris goût aux jeux en multi.

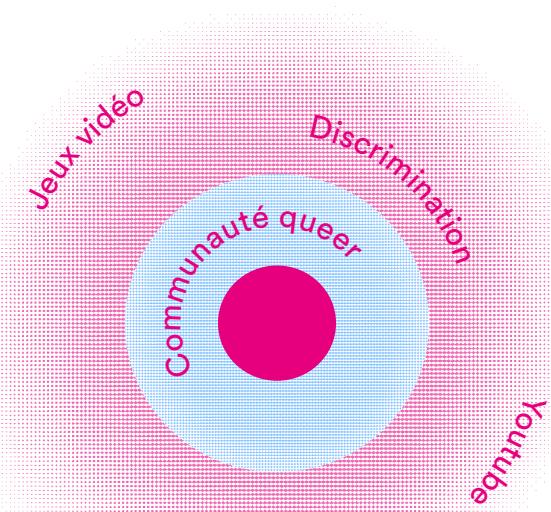
Sa chaîne YouTube lui a permis de se bâtir une communauté en ligne qui lui permet d'échanger avec des pairs, d'élargir son réseau de soutien et même d'apprendre à se connaître en lui donnant un espace pour s'explorer et s'exprimer. Elle affirme se sentir beaucoup moins seule depuis qu'elle a rencontré cette communauté en ligne et que sa chaîne YouTube lui procure beaucoup de bien !

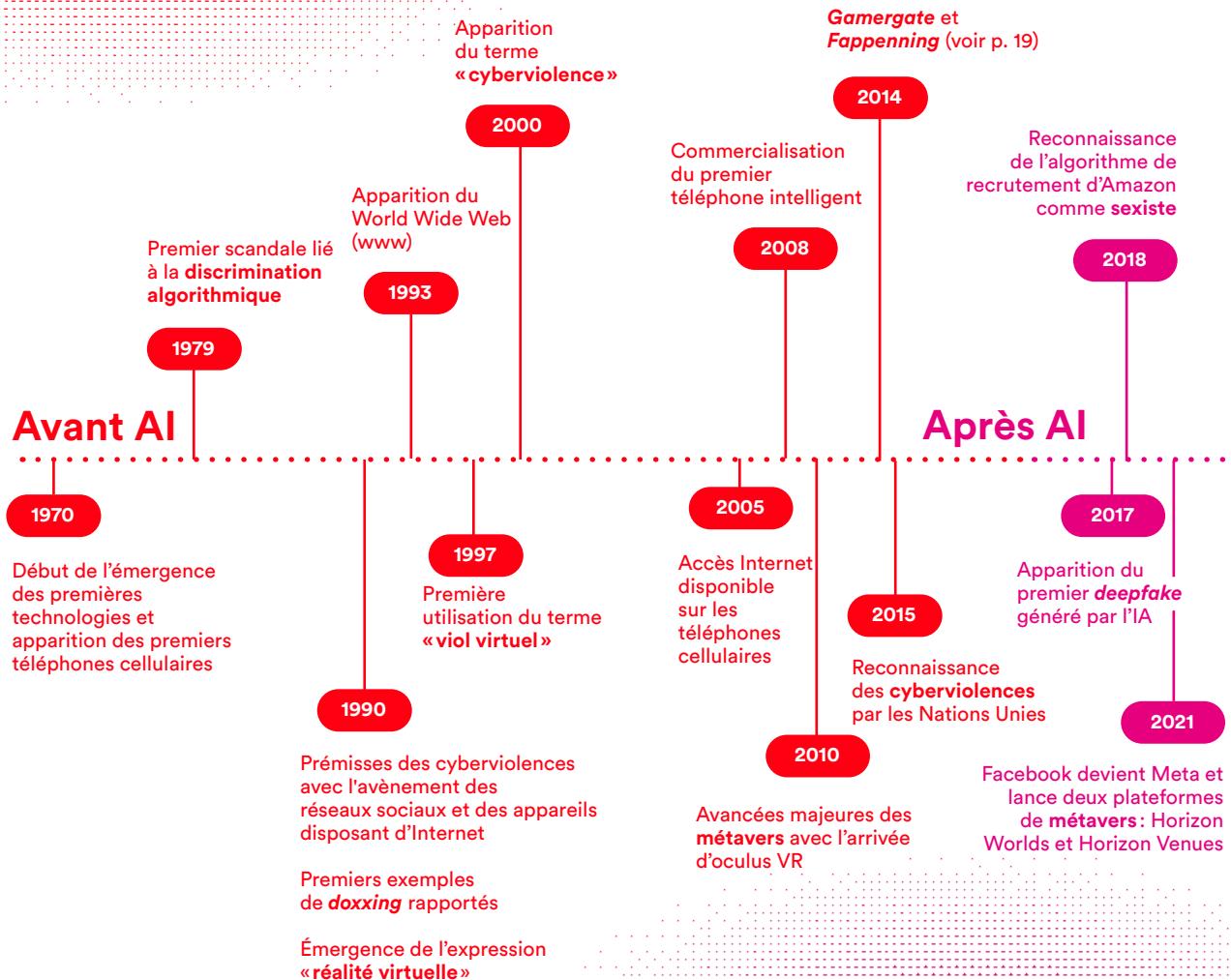
Néanmoins, Veronica se dit frustrée, car elle constate que beaucoup de ses vidéos se trouvent bloquées et démonétisées par YouTube. La plateforme retire les vidéos de Veronica en prétextant qu'elle partage du contenu sexiste et offensant. La jeune femme est confuse et elle doit fréquemment porter plainte auprès de YouTube pour que la plateforme lui laisse diffuser ses vidéos qui, contrairement à ce que YouTube prétend, ne sont aucunement sexistes ou offensantes. Elle vous partage également que cette situation est malheureusement fréquente auprès de créateurs et créatrices de contenu queer et cela semble en décourager plusieurs. Elle vous confie qu'il lui arrive parfois de vouloir arrêter de publier des vidéos sur YouTube dû à cette fâcheuse situation.

Exercice

1. Dans la vignette qui précède, de quelle(s) forme(s) de cyberviolence Veronica est-elle victime ?

2. Comment accompagnez-vous Veronica dans sa situation ?





Testons vos connaissances !

1. Dans une situation de pornodivulgation (*revenge porn*), la personne ciblée a forcément fait quelque chose pour mériter l'acte de vengeance.

Vrai Faux

2. Les *deepfakes* pornographiques ciblent uniquement les célébrités.

Vrai Faux

3. Une personne qui est victime de cybersextorsion a forcément envoyé une image d'elle-même à la personne qui menace de l'extorquer.

Vrai Faux

4. Révéler l'adresse d'une personne ou d'un centre d'hébergement sans le consentement des partis concernés est une forme de...?

a. Cyberharcèlement
b. *Doxing*
c. Misogynie

5. Les algorithmes sont sexistes.

Vrai Faux

6. À partir de quelle décennie voit-on apparaître le terme «*cyberviolence*»?

a. Fin 1980
b. Début des années 2000
c. Début des années 2010

Outil d'autoréflexion

1. Il est irresponsable de partager une photo de soi nu.e, et ce, même à un.e partenaire intime.



2. Les cyberviolences ont des répercussions moins importantes sur les victimes que les violences survenant hors ligne.



- ### 3. Les victimes exagèrent souvent les conséquences que les cyberviolences ont sur elles.



4. Il y aura toujours des *trolls* sur Internet, il n'y a rien que l'on puisse faire contre eux



- ## 5. Il ne s'agit pas vraiment d'une agression sexuelle si ça se passe dans un monde virtuel



6. En repensant à vos réponses de l'exercice précédent, à quelles conclusions arrivez-vous quant à vos schémas de pensée ? Où se situent vos préjugés ? Et à l'inverse, vos forces ?

Exercice d'autoréflexion

1. Suite à votre lecture de l'outil, comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance à l'égard des cyberviolences?



Aucune Sommaire Élevé

2. Comment évalueriez-vous votre niveau d'aise à aborder la thématique des cyberviolences dans le cadre de votre travail?



Aucune Sommaire Élevé

Liste de ressources pour les personnes victimes de cyberviolences

988

Ligne d'écoute de prévention du suicide
988.ca

[FR](#) [EN](#)

Jeunesse Lambda

Organisme communautaire par et pour les jeunes 2SLGBTQIA+ entre 14 et 30 ans

514 543-6343
jeunesselambda.com

[FR](#) [EN](#)

Cyberaide!

Pour s'informer, lutter et dénoncer les cyberviolences à l'endroit des jeunes, comme la sextorsion
[cyberaide.ca](#)

[FR](#) [EN](#)

Le Regroupement québécois des centres

d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)

Organisme féministe à but non lucratif qui regroupe les Centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALACS) dans la province du Québec
[rqcalacs.qc.ca](#)

[FR](#) [EN](#)

Éducaloi

Site d'information et de vulgarisation juridique à destination de la population générale
[edocaloi.qc.ca](#)

[FR](#) [EN](#)

SOS violence conjugale

Offre des services de soutien à toutes personnes touchées de près ou de loin par la violence conjugale
1 800 363-9007
[sosviolenceconjugale.ca](#)

[FR](#) [EN](#)

Interligne

Service d'aide et de renseignements disponible 24h qui offre du soutien aux personnes LGBTQ+, à leurs proches et au personnel de divers milieux
1 888 505-1010
[interligne.co](#)

[FR](#) [EN](#)

Tel-Jeunes

Ligne d'écoute et d'intervention offrant des services pour les jeunes et leurs parents. Offre également un espace permettant aux adolescent.e.s d'échanger entre eux
1 800 263-2266
[teljeunes.com](#)

[FR](#) [EN](#)

Jeunesse, J'écoute

Ligne d'écoute et d'intervention offrant des services bilingues par téléphone, clavardage et texto
1 800 668-6868
[jeunessejecoute.ca](#)

[FR](#) [EN](#)

Liste de références

1. Fondation canadienne des femmes. (2024, 4 janvier). *Les faits sur la haine, le harcèlement et la violence en ligne fondés sur le genre*. canadianwomen.org/fr/les-faits/la-haine-le-harclement-et-la-violence-en-ligne-fondes-sur-le-genre/
2. ONU Femmes. (2015, 24 septembre). *Selon un nouveau rapport de l'ONU, il est urgent d'agir pour lutter contre la violence en ligne à l'égard des femmes et des jeunes filles*. www.unwomen.org/fr/news/stories/2015/9/cyber-violence-report-press-release
3. Fondation canadienne des femmes. (2019). *Online hate: Submission to the house of commons standing committee on justice and human rights*. canadianwomen.org/wp-content/uploads/2019/05/CWF-submission-JUST-ctee-online-hate.pdf
4. Jonsson, S., Tesolin, A., Verhaeghe, A., Dietzel, C., Stuebing, D. L. et Al Ameri, R. (2023). *The Internet Isn't All Rainbows: Exposing and Mitigating Online Queerphobic Hate Against 2SLGBTQ+ Organizations*. *The Ontario Digital Literacy and Access Network*. odlan.ca/wp-content/uploads/2023/08/Mitigating-Online-Hate-ODLAN-Full-Report-Digital.pdf
5. Dunn, S. (2020). *Technology-Facilitated Gender-Based Violence: An Overview*. *Centre for International Governance Innovation*. schulichlaw.dal.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1774&context=scholarly_works
6. UNESCO (2024, 12 juin). *Ce qu'il faut savoir sur les discours de haine*. www.unesco.org/fr/countering-hate-speech/need-know
7. McHugh, M. C. et Interligi, C. M. (2016). *SlutWalk: Resisting Sexual Shaming*. newview-campaign.org/media/pdfs/Saturday/06%20Maureen%20McHugh%20SlutWalk%20Interligi.pdf
8. Co-savoir. (s.d.). *Le doxxing*. bv.cdeacf.ca/cyberintimidation/doxxing.pdf
9. Moisan-Paquet, R. et Taillefait, B. (2024, 22 mars). *Le rôle des technologies numériques dans la prolifération des antiféminismes: le cas du procès d'Amber Heard [communication orale]*. 6e édition du colloque Sexualités et technologies de Les 3 sex*. les3sex.com/fr/news/1922/colloque-annuel-sexualites-et-technologies
10. Lalonde, D. (2024). *Love Bombing*. Learning Network Infographic. London, Ontario: Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. www.gvlearningnetwork.ca/our-work/infographics/love-bombing/index.html
11. Zweig, J. M., Dank, M., Yahner, J. et Lachman, P. (2013). *The Rate of Cyber Dating Abuse Among Teens and How It Relates to Other Forms of Teen Dating Violence*. *Journal of Youth and Adolescence*, 42(7), 1063-1077. doi.org/10.1007/s10964-013-9922-8
12. Collin, F., Yarymowich, Z. et Plourde, P. (2022, juillet). *Comprendre la sextorsion pour mieux lutter: Rapport de recherche documentaire, définition élargie du phénomène et recommandations sommaires*. Les 3 sex*. les3sex.com/medias/files/Rapport-Sextorsion-Les-3sex-Patrimoine-Canadien.pdf
13. Cyberaide!. (2024). *Danger d'Internet: La sextorsion*. La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur internet. www.cyberaide.ca/fr/dangers-internet/sextorsion/
14. Chaara, M. (2022, 22 novembre). *Augmentation des signalements de sextorsion au Canada*. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1934807/sextorsion-arnaque-internet-enfant-sexualite-chantage?depuisRecherche=true
15. Lanney, T. (2021, 2 novembre). *Le site israélien de rencontre gay Atraf victime d'un chantage à la divulgation de données*. *Této*. tetu.com/2021/11/02/israel-hackers-black-shadow-vol-donnees-site-lgbt-rencontre-gay-atraf-rancon/
16. Radio-Canada. (2018, 8 novembre). *Sextorsion par les jeux vidéo: mise en garde du Centre canadien de protection de l'enfance*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1134761/centre-canadien-protection-enfance-sextorsion-jeux-video?depuisRecherche=true
17. La Presse canadienne (2021, 4 mars). *Exploitation sexuelle: une coalition réclame une enquête sur Pornhub*. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1775108/pornhub-mindgeek-coalition-survivants-enquete-demande-lettre?depuisRecherche=true
18. La Presse canadienne. (2021, 1 février). *Une victime d'exploitation sexuelle raconte son expérience avec Pornhub à Ottawa*. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1767625/exploitation-sexuelle-pornographie-depression-canada-pornhub
19. Benjamin, S. F. (2024, 22 janvier). *Tous les acteurs et les actrices devront fournir une preuve de consentement à Pornhub*. *24heures*. www.24heures.ca/2024/01/22/pornhub-demandera-une-preuve-de-consentement-de-tous-les-acteurs-et-actrices-sur-la-plateforme
20. Radio-Canada. (2018, 8 février). *Deepfake, quand l'intelligence artificielle fait de vous une vedette porno*. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1082876/deepfake-intelligence-artificielle-chronique-matthieu-dugal?depuisRecherche=true
21. De Rosa, N. (2024, 26 octobre). *Quand un hypertrucage n'est probablement pas un hypertrucage*. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvellewtm-walz?depuisRecherche=true
22. Beauchamp, D. (2024, 13 mars). *Hypertrucage et faux nus chez les jeunes: le danger de banaliser la pornographie juvénile*. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/2057060/hypertrucage-faux-nus-jeunes-phenomene?depuisRecherche=true
23. Bagaud, E. et Peel, M.-A. (2024). *Intelligence collective: luttons contre les cyberviolences basées sur le genre*. Les 3 sex*.
24. Bagaud, E. et Peel, M.-A. (2024). *Metaverse: another cesspool of toxic content*. www.eko.org/images/Metaverse_report_May_2022.pdf
25. McHugh, M. C. et Interligi, C. M. (2016). *SlutWalk: Resisting Sexual Shaming*. newview-campaign.org/media/pdfs/Saturday/06%20Maureen%20McHugh%20SlutWalk%20Interligi.pdf

L'importance des mots

Lorsque l'on parle de cyberviolences, ou même de violences au sens large, il est important d'avoir conscience de la portée des mots que nous choisissons. Nos mots peuvent engendrer de la souffrance ou le risque de ne pas être représentatifs du vécu de la personne.

Notamment, une personne qui a vécu une ou des expériences de cyberviolence pourrait ne pas apprécier que l'on dise d'elle qu'elle est une victime ou encore qu'elle est une survivante. Ces mots pourraient ne pas représenter son ressenti face à elle-même.

Un autre exemple réside dans les termes que nous employons pour qualifier certaines formes de violence. L'appellation « *revenge porn* » fut notamment et grandement controversée dans les dernières années. D'une part, le terme « *revenge* » ou « *vengeance* » en français renvoie à l'idée que la personne victime mérite l'acte de violence qu'elle reçoit. Cette part de responsabilité initiale que porte la victime conduirait la personne agresseuse à vouloir se venger. Or, les personnes victimes de violences sexuelles ne sont en aucun cas responsables des gestes de violences causés à leur égard. Ainsi, le terme « *revenge* » impute non seulement une part de responsabilité à la victime, mais aussi minimise la responsabilité de la personne qui enregistre et/ou partage la vidéo. De plus, l'appellation « *porn* » est dans ce cas-ci erronée et problématique, car il ne peut s'agir de pornographie à proprement parler puisque la personne victime n'a pas consenti au partage et/ou à l'enregistrement du matériel sexuellement explicite dans lequel elle se trouve impliquée.

Il est ainsi important d'éviter d'user de mots qui pourraient banaliser l'expérience de la personne qui a vécu des cyberviolences et même qui pourraient risquer de la victimiser à nouveau.

Voici un article à ce sujet:



Les 3 sex* est un organisme de bienfaisance qui lutte pour les droits sexuels et la santé sexuelle des femmes et des personnes de la diversité sexuelle et de genre en mobilisant la population générale autour d'enjeux sexologiques par le biais de projets de diffusion, de sensibilisation et d'éducation.

Pour en savoir plus, consulter le site les3sex.com.

Intelligence
collective :

**luttons contre les
cyberviolences basées
sur le genre**

Outil
pédagogique

LES3SEX*